

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 17/12/2024
DECISION N° 20241217_B_153

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON,
Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY, Martine GINET

Étaient excusés représentée : Claude VIAL : Pouvoir à
Nathalie JOLIVET, Yves BOMPUIS: Pouvoir à Roland RIVET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du
24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du territoire, Environnement, Habitat et Tourisme :
Objet : Convention relative à l'accès des agents de la Communauté de Communes à
la cantine scolaire à passer avec la SPL Les Rives d'Aurec

Le Bureau,

N° 20241217_B_153

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention relative à l'accès des agents de la Communauté de
Communes à la cantine scolaire à passer avec la SPL Les Rives d'Aurec,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 17 décembre 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20241217-20241217_B_153-AU
Reçu le 13/01/2025